

fait leur devoir le jour des élections; notre tour est maintenant venu de servir aussi longtemps que possible pour nous acquitter du mandat que la population nous a déjà confié. Oserions-nous dire qu'une partie du pays devrait s'entendre avec une autre pour obtenir un juste nombre de sièges à la Chambre et épargner à la population la peine de retourner aux urnes pour prendre une autre décision du même genre avant que quatre autres années se soient écoulées?

Je prétends, monsieur l'Orateur, qu'il y a dans notre régime quelque chose qui boite et que le moment est arrivé d'y apporter certains changements. Malheureusement, lorsque nous mentionnons quelques changements à la constitution, on nous sert toujours le même genre de réponse, surtout s'ils se rapportent aux dates fixées pour les élections. Certains disent: «Nous ne voulons pas être comme les États-Unis». Et ceci me fait un peu penser à certaines gens des environs d'Ottawa. Quand vous suggérez de faire d'Ottawa et de la région environnante une région de la capitale nationale, certains vous disent: «C'est que, voyez-vous, nous ne voulons pas être comme Washington».

Il n'y a aucune raison pour que nous soyons les émules de qui que ce soit. Nous pouvons, pour opérer ces changements, recourir à des méthodes qui nous avantagent, sans tout chambarder notre régime et sans copier qui que ce soit. Il n'y a pas plus de raison pour Ottawa d'être comme Washington qu'il y en a pour nous d'être comme les Américains. Il en est de même du jour choisi pour les élections.

Je ne suis pas toujours d'accord avec le député de Timiskaming (M. Peters), mais je le suis tout à fait sur ce point. Je me souviens qu'au cours de la législature précédente, il a présenté un bill privé d'intérêt public se rapportant aux jours choisis expressément pour les élections. Lorsque la population du Canada nous a élus, ils ne voulaient sûrement pas recommencer quelques mois plus tard à choisir une nouvelle équipe de gouvernants. Ils nous ont envoyés ici pour servir leurs intérêts durant les quelques prochaines années. Voilà ce qui devrait être.

Si nous devons continuer à jouer les mêmes jeux que dans le passé, je n'y vois aucun avantage pour les Canadiens. Je n'accepte certainement pas un système, en vertu duquel un groupe minoritaire comme le NPD qui, au Parlement, détient moins de 12 p. 100 de sièges à la Chambre, puisse décider quelles mesures seront présentées et maintenir l'un ou l'autre parti au pouvoir. Il me semble que dans ce cas-là, c'est la queue qui agite le chien.

**M. Alexander:** Oh!

**M. Baldwin:** Quelle queue! quel chien!

**M. Stewart (Cochrane):** Ce n'est pas démocratique.

**Des voix:** Oh, Oh!

**M. Baldwin:** C'est un coup de chien.

**M. Stewart (Cochrane):** Je ne dis pas cela parce qu'il s'agit du NPD. Je dirais la même chose si les créditistes ou quelque autre parti était en cause. Dans un régime démocratique, la majorité doit mener. Dans ce cas, nous essayons de faire fonctionner un système avec deux parties alors qu'il y a en fait quatre partis. Il me semble que le peuple canadien ne peut qu'en souffrir. Je pense que c'est la seule chose qui puisse arriver. D'un côté, il y a un groupe qui a provisoirement le pouvoir et qui craint de le perdre. D'un autre côté il y a un groupe qui désire avoir ce pouvoir et, d'un troisième côté, il y a ce groupe qui veut se

### Débat—Ajournement

servir de sa position pour exercer une influence sur le pouvoir afin d'obtenir le genre de lois auquel il pense.

Le peuple canadien n'a pas élu moins de 12 p. 100 des membres de cette Chambre dans le but que ce soit eux qui décident des lois adoptées par elle. C'est pour cela que je ne vois pas pourquoi ce genre de système devrait durer plus longtemps. Rien ne nous dit qu'une nouvelle élection dans les années à venir apportera la majorité absolue à un des différents partis.

**M. Nielsen:** Vous voulez parier?

**M. Stewart (Cochrane):** Je pense que le temps est venu de changer cette coutume. Nous nous agrippons à des traditions qui ne sont pas les nôtres. Une des coutumes dont j'avais horreur dans le passé, et j'y reviendrai puisque cela concerne cette Chambre, est celle d'aller au Sénat pour entendre la lecture du discours du trône. La plupart d'entre nous doivent suivre le discours à la télévision parce que nous ne pouvons pas entrer. Si ce n'est pas grotesque, je me demande ce qui l'est.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, s'il vous plaît.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, puis-je demander au leader du gouvernement à la Chambre quels seront les travaux de la Chambre demain?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous poursuivrons le même débat demain.

### LA MOTION D'AJOURNEMENT

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office conformément à l'article 40 du Règlement.

### LA CONSOMMATION—LA HAUSSE DES DENRÉES ALIMENTAIRES—LE MANDAT DU COMITÉ MIXTE

**M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville):** Mon intervention de ce soir fait suite à une question que j'ai posée vendredi dernier au ministre de la Consommation et des Corporations (M. Gray). Elle avait trait à l'intention exprimée dans le discours du trône, de créer un comité spécial mixte de la Chambre et de l'autre endroit pour étudier les prix des denrées alimentaires. Je voudrais prendre quelques minutes pour exposer mes vues sur ce que la Chambre devrait considérer avant la création d'un tel comité. Je voudrais énumérer certaines des tâches qu'il conviendrait de confier à ce comité pour qu'après son étude, il recommande l'adoption d'une mesure législative qui soit rigoureuse et efficace.

• (2200)

Voici ce que je voudrais d'abord signaler. A mon avis, il est inutile d'inclure des sénateurs dans un comité de ce genre. Mon chef a mentionné la chose. Il a dit que s'ils voulaient comparaître à titre d'administrateurs de certaines compagnies auxquelles ils appartiennent, ce serait